

**Molly Meggan Andrée-Anne Caisse**

Prenez avis que Eric Vaillancourt, dont l'adresse du domicile est le 1 Barclay street, Carleton Place, Ontario, a déclaré au Directeur de l'état civil être le père de Molly Meggan Andrée-Anne Caisse, née le 4 octobre 1996 à Saint-Jérôme et fille de Marie-Claude Caisse.

En conséquence, le soussigné requiert du Directeur de l'état civil qu'il inscrive son nom comme père de Molly Meggan Andrée-Anne Caisse dans l'acte de naissance de cette dernière et dont le nom de famille sera modifié pour se lire comme suit : Caisse-Vaillancourt.

Prenez en outre avis que toute objection d'un tiers à la présente déclaration doit être notifiée aux déclarants, à l'enfant mineur âgé de quatorze ans ou plus et au Directeur de l'état civil au plus tard dans les vingt jours de la dernière publication d'un avis de cette déclaration.

Carleton Place, le 17 novembre 2010

ERIC VAILLANCOURT

36133-48-2

**Mylia Roy**

Prenez avis que Rémy Claveau, dont l'adresse du domicile est le 902, route Tadoussac, Chicoutimi, a déclaré au Directeur de l'état civil être le père de Mylia Roy, née le 30 octobre 2009 à Chicoutimi et fille de Audrey Roy.

En conséquence, le soussigné requiert du Directeur de l'état civil qu'il inscrive son nom comme père de Mylia Roy dans l'acte de naissance de cette dernière et dont le nom de famille sera modifié pour se lire comme suit : Roy Claveau.

Prenez en outre avis que toute objection d'un tiers à la présente déclaration doit être notifiée aux déclarants, à l'enfant mineur âgé de quatorze ans ou plus et au Directeur de l'état civil au plus tard dans les vingt jours de la dernière publication d'un avis de cette déclaration.

Chicoutimi, le 22 novembre 2010

RÉMY CLAVEAU

36159-49-2

**Sfèva Brunelle**

Prenez avis que Marc Cormier, dont l'adresse du domicile est le 398, rang du Cordon, Saint-Damase, a déclaré au Directeur de l'état civil être le père de Sfèva Brunelle, née le 21 mars 2005 à Longueuil et fille de Shirley Brunelle.

En conséquence, le soussigné requiert du Directeur de l'état civil qu'il inscrive son nom comme père de Sfèva Brunelle dans l'acte de naissance de cette dernière et dont le nom de famille sera modifié pour se lire comme suit : Cormier.

Prenez en outre avis que toute objection d'un tiers à la présente déclaration doit être notifiée aux déclarants, à l'enfant mineur âgé de quatorze ans ou plus et au Directeur de l'état civil au plus tard dans les vingt jours de la dernière publication d'un avis de cette déclaration.

Saint-Damase, le 18 novembre 2010

MARC CORMIER

36124-48-2

---

**Ministères, Avis concernant les...**

---

**Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire**

---

**Municipalité de la paroisse de Saint-Édouard**  
*Changement de nom*

Le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Laurent Lessard, donne avis qu'il a approuvé, en date du 25 novembre 2010, conformément à l'article 25 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. O-9), la demande de changement de nom de la Municipalité de la paroisse de Saint-Édouard, située dans la municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville, pour lui donner le nom de « Municipalité de Saint-Édouard ».

*Le ministre des Affaires municipales,  
des Régions et de l'Occupation du territoire,*  
LAURENT LESSARD

2608